

COMMENT LA COMMUNE VOUS PROTÈGE-T-ELLE ?

La politique de gestion des risques majeurs

La Ville de Drap mène des actions de prévention :

- la connaissance des risques
- la réduction de la vulnérabilité
- la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (PLU)
- l'information préventive
- l'organisation des secours par la mise en place d'un **Plan Communal de Sauvegarde**

Le Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est l'outil opérationnel à la disposition du Maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'événement de sécurité civile, afin de se préparer et de s'organiser pour faire face à un événement.

Il prévoit :

- une cellule de crise activée en cas d'urgence pour coordonner les opérations
- des moyens d'alerte pour informer rapidement la population : sirène, SMS d'alerte, affichage, réseaux sociaux, site Internet...
- des lieux sécurisés pour l'accueil des habitants : le Centre Culturel des Gras et l'école de La Condamine
- des exercices réguliers pour tester l'efficacité des dispositifs



COMMENT LA COMMUNE VOUS ALERTE-T-ELLE ?

Ensemble soyons prêts !

La sécurité de tous dépend de notre préparation collective.

Adoptons ensemble les bons réflexes et restons solidaires face aux risques.



Des messages d'alerte vous seront envoyés par appel, mail ou sms du **04 97 00 06 30**. Pour s'inscrire à la téléalerte « Gedicom », rendez-vous sur le site internet de la ville et cliquez sur l'image ci-contre.

CONTACTS UTILES

Mairie de Drap : 04 97 00 06 30

Police / Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

Numéro d'urgence unique : 112

Partout en Europe

Pour toutes questions, contactez votre Mairie

COMMENT AGIR EN CAS DE CRISE MAJEURE ?

Les attitudes à adopter
avant, pendant, et après
une situation d'urgence.



Mairie de DRAP
1, place Clémenceau - 06340 DRAP
04 97 00 06 30